



Résolution Générale

Le Congrès de la Fédération des Finances Force Ouvrière, réuni à Vogüe (Ardèche) du 29 Septembre au 1^{er} octobre 2020, rappelle son attachement indéfectible aux principes de la Charte d'Amiens, fondateurs de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière : liberté, humanisme, solidarité, laïcité et indépendance vis-à-vis de toute structure ou influence extérieure.

Face aux politiques gouvernementales successives, ces principes constituent le fondement de la défense des salariés, actifs, chômeurs et retraités.

Le Congrès réaffirme que le syndicalisme libre et indépendant de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière constitue le moyen indispensable au maintien de l'égalité des droits pour tous dans un cadre républicain.

UNE CRISE SANITAIRE INÉDITE QUI DEMONTRE L'IMPORTANCE DU SERVICE PUBLIC

La crise sanitaire a fortement marqué l'année 2020. Pour le Congrès, son ampleur et ses conséquences dramatiques résultent des politiques de rigueur budgétaire menées depuis des décennies dans le domaine de la santé.

Le Congrès salue le travail exemplaire accompli par les personnels soignants, médicaux-sociaux, celui des aides à domicile, tout comme l'ensemble des salariés dits en « seconde ligne » tout particulièrement dans la phase de confinement.

Le Service Public et en particulier, les agents exerçant dans les différentes directions de Bercy, ont démontré, dans cette période exceptionnelle, toute leur importance et leur efficacité.

Les salariés du privé comme du public ne sont en rien responsables de cette crise sanitaire et ne doivent pas en devenir les victimes économiques et sociales.

Pour le Congrès, un véritable plan de relance, pour l'emploi, doit s'inscrire dans le respect des garanties collectives du code du travail et des statuts. L'amélioration significative du pouvoir d'achat à travers l'augmentation des salaires, du SMIC, de la valeur du point d'indice et des minimums sociaux constitue un des volets nécessaires à la sortie de crise. De plus, les aides publiques aux entreprises doivent être conditionnées à l'arrêt des licenciements et au maintien des activités sous peine de reversements ultérieurs.

DEFENDRE UN CODE DU TRAVAIL AU BÉNÉFICE DES SALARIÉS

Le Congrès exige l'abrogation de la loi travail votée en 2016 et des ordonnances Macron qui ont détruit le code du travail.

La crise sanitaire a démontré toute la pertinence d'une instance de dialogue social dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. C'est pourquoi, il revendique le retour des CHS-CT dans les entreprises du secteur privé et leur maintien dans la Fonction Publique.

DÉFENDRE LE SERVICE PUBLIC RÉPUBLICAIN

Le Congrès réaffirme sa détermination à défendre le pacte social républicain dont le service public financé par l'impôt, demeure un des piliers fondateurs.

Le Congrès affirme, avec la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, son attachement à la République, une et indivisible, et son opposition au projet de loi 3D (décentralisation, déconcentration, différenciation), qui conduit à la balkanisation de l'Action Publique.

Inscrit dans la logique des politiques d'austérité, ce projet de loi se traduit par la poursuite des suppressions d'emplois, des restructurations incessantes, des externalisations de missions au profit d'officines privées, des coupes budgétaires drastiques, qui aboutissent à la dégradation constante des conditions de travail.

Le Congrès condamne la gestion interministérielle des agents, qui se décline désormais au niveau régional et départemental. De fait, le lien entre les ministères et certains services déconcentrés régionaux et départementaux est rompu.

Le Congrès réaffirme son opposition à la création de ces directions interministérielles, désastreuses tant pour le Service Public que pour les fonctionnaires. C'est pourquoi, le Congrès refuse la mise sous tutelle des directions départementales interministérielles sous la coupe du ministère de l'Intérieur.

Le Congrès soutient les syndicats de la Fédération des Finances FO qui les combattent sans relâche, notamment lorsqu'ils exigent leur sortie de ces structures interministérielles.

Il revendique le retour à une organisation ministérielle permettant ainsi à chaque ministère de porter ses politiques publiques et de mettre en adéquation les missions et les moyens nécessaires.

Plus que jamais, le Congrès affirme que le renforcement du Service Public et sa présence au plus près des citoyens est une urgence sociale.

Le Congrès exige :

- **le maintien de toutes les missions de Service Public, en lien avec leur ministère d'origine,**
- **les moyens indispensables à leur exercice, dans le respect des chaînes ministérielles ressources humaines et métiers,**
- **des services publics de proximité correspondant aux besoins de la population.**

C'est pourquoi, le Congrès dénonce le remplacement de services de pleine compétence par des maisons de service au public. Il s'oppose à l'obligation de recours exclusif à l'e-administration pour l'utilisateur.

Il affirme que l'accueil physique reste le moyen privilégié entre les administrés et l'administration. La proximité avec les acteurs économiques et les usagers demeure un élément indispensable à la parfaite connaissance du tissu économique, nécessaire à l'efficacité et à la réactivité des services de contrôle économique et de développement économique et industriel.

C'est pourquoi le congrès condamne l'accélération des réformes dans les directions de Bercy comme dans le secteur semi public, à rebours des leçons de la crise.

Le Congrès exige l'arrêt :

- Des différentes démarches stratégiques élaborées par les directions de Bercy,
- De ces réformes mortifères à répétition, menées à la hussarde, qui ne font que dégrader les conditions de travail et accentuer le mal-être et l'anxiété des agents allant jusqu'à la souffrance au travail, au burn-out et ses conséquences psychologiques.

EXIGER DES EFFECTIFS ET MOYENS

Le Congrès considère que l'ensemble des missions dévolues à l'État doit bénéficier des moyens budgétaires, matériels et humains nécessaires à leur bon exercice.

Pour le Congrès, l'annonce de nouvelles suppressions d'emplois dans le projet de Loi de Finances 2021 est inacceptable.

Le Congrès condamne la disparition de 50 000 emplois à Bercy et dans le secteur semi public en 20 ans, ainsi que la baisse des moyens de fonctionnement.

Au contraire, le Congrès revendique la création d'emplois statutaires, à hauteur des besoins pour assurer la qualité du service public rendu aux citoyens.

Le Congrès dénonce la simplification administrative, prétexte à la déréglementation et à la suppression d'emplois publics.

Comme la crise de la Covid 19 l'a démontré, un service public économique et financier au plus près des citoyens est indispensable. Aussi, le Congrès condamne tous les projets de fermetures de services en cours.

Le Congrès dénonce les projets de « démétropolisation » qui ne résoudraient en rien les problèmes d'attractivité dans les villes d'accueil et déstabilisent gravement les personnels des services potentiellement concernés. De plus, les agents n'étant pas contraints de suivre leurs missions, ce dont le Congrès se félicite, le risque de difficultés de transmission d'expérience à des agents nouvellement recrutés ou nouvellement affectés sur la mission est réel.

Le Congrès exige l'abandon de tous les plans de restructurations, le comblement immédiat de toutes les vacances d'emplois et un plan pluriannuel de recrutement statutaire et de qualification pour l'ensemble des directions du ministère. Le Congrès exige aussi l'appel immédiat de tous les lauréats des listes complémentaires.

DÉFENDRE LE STATUT

Le Congrès réaffirme sa détermination à défendre le Statut Général de la Fonction Publique et les statuts particuliers qui garantissent l'indépendance des fonctionnaires, leur neutralité et la continuité du Service Public sur l'ensemble du territoire, assurant ainsi l'égalité de droit des citoyens.

En conséquence, le Congrès exige le maintien d'une Fonction Publique statutaire de corps, organisée en catégories et en statuts particuliers. Dès lors, il s'oppose à la loi de transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019 et en demande son abrogation. Dans l'immédiat, le Congrès revendique le retour à l'exercice plein et entier des compétences des Commissions Administratives Paritaires (CAP) pour les mutations et les promotions, seules garantes de transparence et d'égalité de traitement pour les agents.

Le Congrès réaffirme la nécessité du maintien des CHS-CT, instance qui a démontré depuis sa création, son efficacité, et plus encore ces derniers mois pendant la crise de la Covid 19.

Il rejette la création de cadres professionnels interministériels et/ou inter fonctions publiques, prélude d'une fonction publique de métiers.

AMÉLIORER LES CARRIÈRES – REVALORISER LES TRAITEMENTS

Le Congrès refuse une politique destructrice de l'emploi et notamment, dans une période où les missions économiques et financières exigent de plus en plus de technicité et de professionnalisme.

Le Congrès dénonce la politique d'austérité budgétaire des gouvernements successifs, qui se concrétise par le recul du pouvoir d'achat de l'ensemble des fonctionnaires et salariés du secteur semi-public, actifs et retraités.

Le Congrès revendique une revalorisation de la valeur du point d'indice à la hauteur de la perte du pouvoir d'achat, subie par les fonctionnaires depuis près de 20 ans et 50 points d'indice supplémentaires pour tous.

Le Congrès rappelle son opposition au PPCR (protocole sur les Parcours Professionnels, les Carrières et les Rémunérations des fonctionnaires) qui intégrait des reculs importants pour les fonctionnaires en échange de quelques maigres points d'indice. Les durées de carrière ont été allongées dans chaque grade et les réductions d'ancienneté ont été supprimées.

Le Congrès exige l'ouverture immédiate de discussions au niveau ministériel, sur les carrières et les indemnités, pour reconnaître les qualifications et la technicité des agents.

Le Congrès condamne l'individualisation des rémunérations et revendique l'abrogation du dispositif RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel).

GARANTIR LA PROTECTION SOCIALE COLLECTIVE

Le Congrès réaffirme son attachement indéfectible à la Sécurité Sociale fondée sur le salaire différé, à travers le financement par des cotisations, et la gestion paritaire. Il condamne la remise en cause des principes fondateurs de la Sécurité Sociale de 1945, à travers la fiscalisation croissante de son financement. Il dénonce en outre, les multiples exonérations des cotisations patronales qui mettent en péril son financement, sans que l'efficacité sur l'emploi soit avérée.

Le Congrès s'oppose à la maîtrise budgétaire des dépenses de santé, dont la mise en œuvre conduit inévitablement, à la dégradation du système de santé et de la qualité des soins, ce que la crise de la Covid 19 a cruellement mis en lumière.

Le Congrès condamne les déremboursements des actes de santé, qui entraînent un transfert de charges inadmissible vers les régimes complémentaires et les assurés sociaux. Il s'oppose à la privatisation du système de protection sociale. Il revendique l'abrogation de la journée de carence.

Pour le Congrès, tous les agents actifs et retraités doivent pouvoir bénéficier d'une protection sociale complémentaire à la hauteur de leurs attentes et de leurs besoins, en s'appuyant en cela sur une participation de l'État employeur.

Le Congrès se félicite que le ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance soit l'un des rares à avoir renouvelé le référencement d'un unique opérateur, en l'occurrence la MGEFI.

Dans la perspective de l'ordonnance sur la protection sociale complémentaire des agents publics en cours d'élaboration, le Congrès refuse sa marchandisation par des opérateurs lucratifs et exige :

- **L'intégration du risque dépendance dans le couplage santé/prévoyance,**
- **Le maintien du précompte pour l'opérateur,**
- **L'augmentation de la participation financière de l'employeur public à la protection sociale complémentaire de ses agents.**

AMÉLIORER LES RETRAITES ET LES PENSIONS

Le Congrès rappelle que le Code des Pensions Civiles et Militaires de Retraite fait partie intégrante du Statut Général de la Fonction Publique, et que la pension de retraite du fonctionnaire est une dette viagère de l'État, inscrite au grand livre de la dette publique.

Le Congrès condamne les réformes successives qui n'ont eu de cesse, de dégrader les conditions de départ en retraite et le niveau des pensions.

A ce titre, il dénonce les campagnes de dénigrement présentant les agents publics comme des privilégiés, responsables des déséquilibres supposés.

Le Congrès revendique l'intégration des primes dans le traitement soumis à retenue pour pension.

Le Congrès se félicite de l'action menée, dès le 21 septembre 2019, par l'ensemble des structures Force Ouvrière pour s'opposer à la réforme visant à instaurer un régime universel par points, engagée dès le 5 décembre 2019.

Le Congrès considère que l'abandon total et immédiat de toute réforme des retraites est une nécessité, notamment, dans le contexte économique et social du pays.

Il refuse tout système de retraite universelle par points et réaffirme, sa détermination à défendre les régimes de retraite par répartition et son attachement au code des pensions civiles et militaires, ainsi qu'aux régimes spéciaux de retraite et aux droits qui leur sont attachés.

Le Congrès réaffirme la nécessité de l'abrogation des lois du 9 novembre 2010 et du 20 janvier 2014 et s'oppose à tout nouvel allongement de la durée de cotisation ou report de l'âge de départ.

FISCALITÉ : POUR L'IMPÔT RÉPUBLICAIN, JUSTE, PROGRESSIF ET DISTRIBUTIF

Le Congrès rappelle que notre système fiscal doit reposer sur les principes de l'article 13 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, inscrits dans notre Constitution, qui stipule : *« la contribution commune aux charges de la nation doit être également répartie entre tous les citoyens en raison de leurs facultés contributives »*.

Ainsi, il réaffirme son attachement à l'impôt, seul moyen de contribuer aux charges communes. Parce qu'il sert à financer les missions et services publics, l'impôt constitue l'outil principal de la redistribution et de la correction des inégalités. Il revêt une importance cruciale pour le bon fonctionnement de la collectivité, de la démocratie et de la République.

Le Congrès rappelle son attachement à une fiscalité juste et redistributive et à la progressivité de l'impôt sur le revenu. A ce titre, il dénonce une moindre progressivité de l'impôt sur le revenu à travers la diminution du nombre de tranches.

Le Congrès demande des moyens adaptés pour lutter efficacement contre l'optimisation fiscale agressive et l'évasion fiscale, qui représentent une véritable rupture du pacte républicain et de l'égalité devant l'impôt.

C'est pourquoi, le Congrès demande une réforme globale de la fiscalité. Il rappelle son opposition à la mise en place du prélèvement à la source, qui constitue une privatisation du recouvrement de l'impôt, trop complexe pour une compréhension aisée par les citoyens. Le Congrès considère en outre, que l'administration n'a pas à refuser le moyen de paiement légal que constitue le numéraire.

Le Congrès dénonce l'augmentation de la fiscalité directe locale qui pèse lourdement sur tous les ménages et ce malgré la suppression partielle de la taxe d'habitation.

Il rappelle son attachement aux principes de séparation de l'ordonnateur et du comptable, de l'assiette et du recouvrement, et de la gestion des fonds public par un comptable public.

Le Congrès réaffirme son opposition à l'ouverture aux buralistes du rôle de percepteur de l'impôt et des taxes. Le Congrès revendique l'abrogation de tous les transferts de missions

et exige que toutes les créances publiques soient recouvrées exclusivement par des comptables publics.

DÉFENDRE LES AGENTS PASSE PAR UN DROIT SYNDICAL RENFORCÉ

Le Congrès réitère son opposition aux lois 2008-789 du 20 août 2008 portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail, et 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la modernisation et à la rénovation du dialogue social. Il réaffirme son attachement au paritarisme.

Le Congrès condamne avec la plus grande fermeté, la baisse des moyens et droits syndicaux unilatéralement décidée par les ministres qui, de fait, est une entrave à l'exercice du droit syndical et à la défense des agents.

Le Congrès revendique une augmentation des droits syndicaux.

Le Congrès dénonce le contournement des instances paritaires et le mépris envers les élus des personnels.

Le Congrès dénonce la qualité du dialogue social, tant au niveau ministériel, que dans l'ensemble des directions et des entreprises du secteur semi-public, qui s'apparente trop souvent pour l'administration, au mieux, à un « passage obligé » et au pire, à une perte de temps.

Le Congrès ne s'inscrit pas dans le projet d'ordonnance sur la négociation collective, qui tend à vouloir transformer les interlocuteurs sociaux en partenaires sociaux, au prétexte que nous aurions des intérêts communs avec les employeurs publics.

Le Congrès appelle à développer la syndicalisation dans l'ensemble des structures du ministère.

Le Congrès appelle tous les agents du ministère et les salariés du secteur semi-public, à apporter leurs suffrages aux listes FO lors des élections professionnelles, seule organisation à porter leurs revendications en toute indépendance.

Le Congrès réaffirme l'urgence d'une riposte organisée et structurée, pour lutter contre la destruction systématique des droits et garanties, obtenus par l'ensemble des conquêtes sociales.

Le Congrès appelle l'ensemble des agents qui partagent ces valeurs, à rejoindre la Fédération des Finances FO et ses syndicats affiliés, pour faire aboutir ces revendications, par la mobilisation des personnels, y compris par la grève, droit constitutionnel pour tous les salariés.